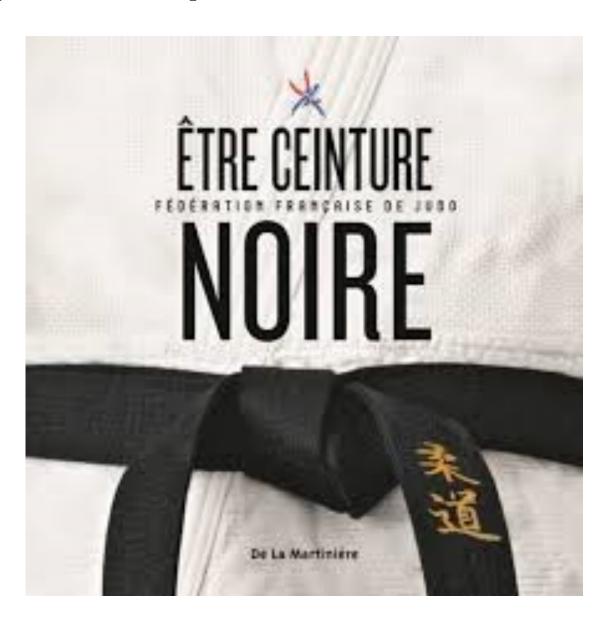
Nouvelle réglementation... Application à partir du 1^{er} Janvier 2018



Nouvelle réglementation...Application à partir du 1er septembre 2017

Le requis d'arbitrage n'est plus en application à ce jour.

Il est remplacé par U.V.4 Engagement personnel

	Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu, à l'aide d'une	
	attestation délivrée par son enseignant.	
1 ^{er} DAN	Exemples d'implications :	
	Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions	
ET	techniques ou électives au sein du club.	
2 ^{ème} DAN	Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition se déroulant sur 2 demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.	
	Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu, à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou fonction depuis son dernier grade.	
3 ^{ème} DAN	Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein du club, bénévole	
	au sein d'une OTD.	
ET		
	Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou	
4 ^{ème} DAN	d'une compétition se déroulant sur 4 demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.	

Nouvelle réglementation... Application à partir du 1er janvier 2018 KATAS

→ Le candidat qui a obtenu ses katas dans l'ancienne réglementation garde ce bénéfice.

1 ^{er} DAN	Le kata doit être validé (à partir du 1 ^{er} septembre 2017) avant de pouvoir se présenter au SHIAI (y compris avant d'aller chercher les 20 pts en SHIAI pour la dominante technique).		
Dominante Compétition	Les 3 premières séries du Nage No Kata en Tori et tout ou partie en Uke.		
Dominante	Les 5 séries du Nage No Kata OU le Goshin-jitsu entier en Tori et tout ou		
Technique	partie en Uke.		

2 ^{ème} DAN	L'ordre de présentation de cette UV.1 est laissé au choix du candidat.	
Dominante	Las E sárias du Naga Na Kata, an Tari	
Compétition	Les 5 séries du Nage No Kata en Tori.	
Dominante	Les 5 séries du Nage No Kata OU le Goshin-jitsu entier uniquement dans le	
Technique	rôle de Tori. (ce kata devra être différent de celui présenté au 1 ^{er} DAN)	

→ La dominante technique est accessible qu'à partir de 30 ans.

Nouvelle réglementation... Application à partir du 1^{er} janvier 2018 **KATAS**

3 ^{ème} DAN	L'ordre de présentation de cette UV.1 est laissé au choix du candidat.		
Dominante	Le KATAME NO KATA ET le GOSHIN JITU entier uniquement dans le rôle de		
Compétition	Tori.		
Dominante	Le KATAME NO KATA ET un autre kata entier au choix parmi le Nage No Kata		
Technique	ou le Goshin -jitsu uniquement dans le rôle de Tori.		

4 ^{ème} DAN	L'ordre de présentation de cette UV.1 est laissé au choix du candidat.			
Dominante	Le KIME NO KATA ET un autre kata entier au choix parmi le Katame No Kata,			
Compétition	le Nage No Kata ou le Goshin-jitsu uniquement dans le rôle de Tori.			
Dominante	Le KIME NO KATA ET un autre kata entier au choix parmi le Katame No Kata,			
Technique	le Nage No Kata ou le Goshin-jitsu, ou le Gonosen uniquement dans le rôle de Tori.			

1 ^{er} DAN	L'ordre de présentation de cette UV.2 est laissé au choix du candidat.				
Dominante Compétition (5mn)	Après tirage au sort, le candidat devra démontrer (à son choix) en statique ou déplacement 12 techniques tirées de l'annexe 1 (6 nage waza, 4 ne waza et 2 techniques de défense). Pour la partie technique de défense, le candidat nommera le nom des techniques qu'il a choisi et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort parmi les séries A,B ou C des 20 attaques imposés de jujitsu (annexe 1). • Une méconnaissance dans chacun des 3 domaines sera acceptée.				
Dominante Technique (10mn)	 Après tirage au sort, le candidat devra démontrer (à son choix) en statique ou déplacement 12 techniques tirées de l'annexe 1 (6 nage waza, 4 ne waza et 2 techniques de défense). Pour la partie technique de défense, le candidat nommera le nom des techniques qu'il a choisi et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort parmi les séries A,B ou C des 20 attaques imposés de jujitsu (annexe 1). Une méconnaissance dans chacun des 3 domaines sera acceptée. 				
	 Uchi komi sur avancé et recul de Uke (2 x 1.30mn) sur au minimum 2 techniques différentes. De 2 exercices d'application de type Kakari-geiko et/ou Yaku-soku-geiko de 2 minutes en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette U.V n'est pas fractionnable, le résultat est donné sur l'appréciation des 2 épreuves. 				

DAN	L'avdra de précentation, de cotte LIV 2, est laissé ou abaix du condidat			
Dominante Compétition (10mn)	de défense). Compétition Comp			
Dominante Technique (18mn)	 Démonstration d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat (durée 5mn). Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchainements). Après tirage au sort, le candidat devra démontrer 6 techniques tirées de l'annexe 1 (2 nage waza, 2 ne waza et 2 techniques de défense en réponse libre et adaptée aux attaques des séries A,B ou C. Dans le cas où une technique aurait été présentée dans la partie 1, le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1. Une méconnaissance dans chacun des 3 domaines sera acceptée. Le candidat démontrera ses acquis technique lors : Uchi komi en déplacement (2 x 1.30mn) sur au minimum 2 techniques différentes. Nage komi en déplacement (2 x 1.30mn) sur au minimum 2 techniques différentes. De 2 exercices d'application de type Kakari-geiko et/ou Yaku-soku-geiko de 2 minutes. Cette U.V n'est pas fractionnable, le résultat est donné sur l'appréciation des 3 épreuves. 			

Zòmo DAN	
3 ^{ème} DAN	L'ordre de présentation de cette UV.2 est laissé au choix du candidat.
Dominante Compétition (12mn)	 Démonstration de 3 techniques en nage-waza, dans 3 directions différentes (3mn). Présentées dans un contexte dynamique, déplacements, enchainements Démonstration de 2 techniques en nage-waza, démontrées à partir de situations de combat. Démonstration des techniques de défense sur saisies, coups, armes. Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchainements). Après tirage au sort, le candidat devra démontrer 6 techniques tirées de l'annexe 1 (2 nage waza, 2 ne waza et 2 techniques de défense). Pour la partie technique de défense, le candidat nommera le nom des techniques qu'il a choisi et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort parmi les séries A,B,C et D des 20 attaques imposés de jujitsu (annexe 1). Dans le cas où une technique aurait été présentée dans la partie 1, le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1. Une méconnaissance dans chacun des 3 domaines sera acceptée. Cette U.V n'est pas fractionnable, le résultat est donné sur l'appréciation des 2 épreuves.
Dominante Technique (21mn)	 Démonstration de 3 techniques en nage-waza, dans 3 directions différentes. Démonstration de 2 techniques en nage-waza, démontrées à partir de situations de combat. Démonstration des techniques de défense sur saisies, coups, armes. Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchainements). ☑ Après tirage au sort, le candidat devra démontrer 6 techniques tirées de l'annexe 1 (2 nage waza, 2 ne waza et 2 techniques de défense). Pour la partie technique de défense, le candidat nommera le nom des techniques qu'il a choisi et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort parmi les séries A,B,C et D des 20 attaques imposés de jujitsu (annexe 1). Dans le cas où une technique aurait été présentée dans la partie 1, le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1. Une méconnaissance dans chacun des 3 domaines sera acceptée. ⑥ Le candidat démontrera ses acquis technique lors : Uchi komi en déplacement (3 x 1mn) sur 3 techniques différentes. Nage komi en déplacement (2 x 1mn) sur 2 techniques différentes. De 2 exercices d'application de type Kakari-geiko et/ou Yaku-soku-geiko de 2mn. Cette U.V n'est pas fractionnable, le résultat est donné sur l'appréciation des 3 épreuves.

4 ^{ème} DAN	L'ordre de présentation de cette UV.2 est laissé au choix du candidat.
Dominante Compétition (10mn)	 Démonstration de son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques et liaisons D/S). Démonstration de son Tokui-waza en ne-waza. Démonstration des techniques de défense sur saisies, coups, armes. Cette U.V n'est pas fractionnable, le résultat est donné sur l'appréciation des 3 parties.
Dominante Technique (20mn)	 Démonstration de son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques et liaisons D/S. Démonstration de son Tokui-waza en ne-waza. Démonstration des techniques de défense sur saisies, coups, armes. Le candidat démontrera en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, sur une durée maximale de 10mn, ses acquis techniques dans les exercices d'uchi komi, nage komi, Kakari-geiko et/ou Yaku-soku-geiko. Cette U.V n'est pas fractionnable, le résultat est donné sur l'appréciation des 2 parties.

Nouvelle réglementation... Application à partir du 1^{er} septembre 2017 **R.G.C**

NOUVEAUTE!

Possibilités de marqués des points sur les compétitions jujitsu combat et ne-waza.

En jujitsu → seul le Full ippon 10 pts (3 parties)

En ne-waza → seul l'abandon compte 10 pts (par clé, étranglement, par compression)

Sur le championnat de France jujitsu individuel.

Les phases qualificatives au championnat de France (Open nationaux).

RAPPEL!

Les points marqués lors du golden score seront comptabilisés.

Les combats de barrage ne seront pris en compte dans le cadre de la RGC.

Les pénalités ne sont pas prises en compte pour l'attribution de la RGC.

Nouvelle réglementation... Application à partir du 1er janvier 2018

SYSTEME D'EQUIVALENCE POUR LE CHANGEMENT DE DOMINANTE

Du 1 ^{er} au 4 ^{ème} DAN	UV.1 KATA	 Transférable intégralement pour les 2ème, 3ème, 4ème DAN pour le passage d'une à l'autre dominante. 1er DAN de la dominante compétition à la dominante technique : Il sera demandé au candidat de repasser le kata dans le contenu réglementaire tel que précisé pour la dominante technique (c'est-à-dire le nage no kata entier ou le goshin jitsu entier).
Du 1er au 4ème DAN	UV.2 TECHNIQUE	 De la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement De la dominante compétition à la dominante technique : On demande en plus de l'U.V2 de réaliser le contenu technique B de l'UV.2 dominante technique.
2ème et 4ème DAN	UV.2 TECHNIQUE	 De la dominante technique à la dominante compétition : Transférable intégralement. De la dominante compétition à la dominante technique : On demandera en plus de l'UV.2 de réaliser le contenu technique C de l'UV.2 dominante technique.

Nouvelle réglementation Système Transitoire et Equivalences

Tous les judokas se présentant à un grade dès le 1^{er} janvier 2018 doivent satisfaire à la nouvelle réglementation. L'ancienne réglementation prendra fin à compter du 1^{er} janvier 2019.

À partir du 01/01/2018	Entrée en vigueur du nouveau dispositif réglementaire. Les judokas n'ayant pas encore terminé leurs épreuves pour l'accès au supérieur pourront rester sous le régime de l'ancienne réglementation ju 31/12/2018. Cette disposition ne s'appliquera pas aux judokas qui au uniquement obtenu leur requis (qui à partir du 1er Septembre 2017 sera rer par l'UV4). On considère que le judoka a débuté son grade s'il a obtenu soit son kata, se UV techniques, ou bien a acquis des points en RGC ou shiai.		
À partir du 01/01/2019	Fin de l'ancien dispositif réglementaire. Les judokas n'ayant pas terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront bénéficier des équivalences comme indiquées ci-après.		
Grades Concernés	ANCIENNE RÉGLEMENTATION	EQUIVALENCE NOUVELLE RÉGLEMENTATION	
Du 1 ^{er} au 4 ^{ème} DAN	UV1 : LE KATA	UV1 : LE KATA	
Du 1 au 4 DAN	UV2 + UV3 + UV4	UV2 : TECHNIQUE	
	Requis arbitrage	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL	